

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 décembre 2023

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST (jusqu'à 19h24), ayant donné pouvoir à Émillie BRICOUT,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES.

Absente:

Christine CABEZAS, Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h55

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.23.115 - Dispositions budgétaires applicables avant le vote du budget primitif 2024

Christian DUMAS expose:

Dans la mesure où le budget 2024 de la commune ne sera pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ces dispositions s'appliquent au budget Ville.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 8 978 053,81 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 244 513,45 € (< 25 % x 8 978 053,81 €).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits d'investissement à savoir :

Au chapitre 20 : 202 111,53 €
 Au chapitre 204 : 100 791,00 €
 Au chapitre 21 : 488 913,61 €
 Au chapitre 23 : 1 452 697,32 €

Après présentation en Commission Générale du 12 décembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement des recettes et à l'engagement des dépenses dans la limite des prescriptions décrites, conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

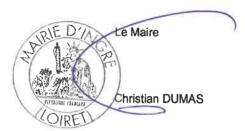
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 2 1 DEC 2023

2 1 DEC. 2023

21 JEC. 2023





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL_23_115

Objet: Dispositions budgétaires applicables avant le vote du

budget primitif 2024

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-12-20 00:00:00+01

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières : 7.1.2 - Niveau réservé à "Actes Budgétaires" : 1dentifiant unique : 045-214501694-20231220-DL_23_115-DE

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	939 o
Nom métier : 045-214501694-20231220-DL_23_115-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	302 Ko

Nom original: DL.23.115 - FIN - Dispositions budgétaires applicables

avant le vote du budget primitif 2024.pdf

Nom métier:

99_DE-045-214501694-20231220-DL_23_115-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à	Reçu par le MI le 2023-12-21
	15h04min25s	